REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°80-245 du 8 Septembre 1980

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyen Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade François Codjo AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 5 Septembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 5 septembre 1980, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyen Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade François Codjo AZODOGBEHOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MDRAC-MEMGTP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 SPD 2 JORPB 1.-